Avenir du fonds social européen (FSE)

1997/2102(INI) - 07/10/1997

La commission a adopté un rapport sur l'avenir du Fonds social européen, établi par Mme Karin JÖNS (PSE, DE). Ce rapport préconise une réduction draconienne des objectifs des fonds structurels et des initiatives communautaires. La commission propose notamment de fusionner les objectifs 3 et 4 en un seul objectif horizontal et de réduire les initiatives communautaires d'aide aux ressources humaines à la seule initiative de promotion de l'égalité des chances entre hommes et femmes. En revanche, la commission a souligné la nécessité de maintenir les mesures actuelles au titre de l'objectif 3 (Fonds social), en faveur des jeunes demandeurs d'emploi, des chômeurs de longue durée, des femmes, des handicapés et des exclus sociaux. La commission présente une longue liste de mesures destinées à renforcer les interventions du Fonds social et parmi lesquelles figurent l'encouragement des initiatives locales pour l'emploi, l'aide à la réorganisation des temps de travail, le développement de la formation professionnelle et la promotion de l'intégration des initiatives du Fonds social. Dans tous les cas, les interlocuteurs sociaux devraient être associés à la négociation du cadre d'intervention entre la Commission et les autorités compétentes des États membres.